

CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire est convoquée pour le dimanche 24 novembre 2024

en vue de se prononcer sur :

1. Votations fédérales :

- L'arrêté fédéral du 29.09.2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales
- La modification du 29.09.2023 du code des obligations (droit du bail : sous-location)
- La modification du 29.09.2023 du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre)
- La modification du 22.12.2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations)

2. Votation cantonale :

- L'acceptation de la nouvelle loi cantonale sur le climat

Bureaux de vote : salle électorale

Votations fédérales

Président : Stève Lattion
Secrétaire : Astrid Michellod Bonvoisin
Scrutateurs : à désigner

Votations cantonales

Présidente : Roxane Darbellay
Secrétaire : à désigner
Scrutateurs : à désigner

HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX

DIMANCHE 24.11.2024 10h30 – 11h30

Le vote par correspondance peut être déposé, dès réception du matériel, dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les bulletins déposés dans la boîte aux lettres, non transmis par l'intermédiaire de la poste ne seront pas pris en considération.

Le dernier délai pour déposer son vote au greffe communal pendant les heures d'ouverture est fixé au vendredi 22 novembre 2024.